

L'instrumentalisation médiatique, prisme télévisuel sur la Justice française du Crime contre l'Humanité

Sandie Scozzi

► **To cite this version:**

Sandie Scozzi. L'instrumentalisation médiatique, prisme télévisuel sur la Justice française du Crime contre l'Humanité. X° Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet 2003, Oct 2003, 2003. <sic_00000701>

HAL Id: sic_00000701

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000701

Submitted on 14 Oct 2003

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

10^{ème} colloque bilatéral franco-roumain
Première Conférence Internationale Francophone
en Sciences de l'Information et de la Communication
Bucarest 2003

Communication dans le cadre de l'atelier □
Mémoire, identités et communication
Titre □ «□'instrumentalisation médiatique,
prisme télévisuel sur la Justice française du Crime contre l'Humanité□

Sandie Scozzi
ESAV - Université de Toulouse (France)
Sscozzi@hotmail.com

Les Actualités françaises couvrent la Justice du Crime contre l'Humanité depuis 1971 – année où Klaus Barbie a été retrouvé en Bolivie, et année où Paul Touvier bénéficie d'une grâce partielle par le président de la République G. Pompidou¹. Au total, ce sont près de 2050 sujets de journaux télévisés toutes chaînes généralistes françaises confondues, qui informent sur le déroulement de la Justice française du Crime contre l'Humanité². Plus particulièrement, 599 journaux télévisés traitent de la Justice française du Crime contre l'Humanité hors procès d'Assises□550 journaux télévisés couvrent les procès d'Assises³. 17,4% du corpus audiovisuel de la Justice du Crime contre l'Humanité laisse apparaître l'instrumentalisation médiatique (201 journaux télévisés).

Par voie médiatique, la Justice française du Crime contre l'Humanité se retrouve associée à des réalités informationnelles qui lui sont «□étrangères□. Par un processus d'instrumentalisation chaîmique, l'inculpé «□existe⁴□ médiatiquement dans un flux d'actualités qui le fige et l'enferme dans une schématisation cognitive de l'Actualité. A l'exception de J. Leguay et M. Sabatier, les quatre autres inculpés de la Justice du Crime contre l'Humanité participent au processus d'instrumentalisation médiatique⁵.

Klaus Barbie est l'inculpé de la Justice du Crime contre l'Humanité le plus instrumentalisé⁶. France 2 est la chaîne généraliste française qui instrumentalise le plus⁷. Ces réalités médiatiques permettent de dépeindre le discours médiatique et chaîmique sur la Justice du Crime contre l'Humanité. L'instrumentalisation de Klaus Barbie plus importante que celle de ses acolytes judiciaires permet de

¹ La Justice française du Crime contre l'Humanité a connu six inculpés□Klaus Barbie (condamné à la réclusion à perpétuité le 3 juillet 1987), Paul Touvier (condamné à la réclusion à perpétuité le 20 Avril 1994), Maurice Papon (condamné à 10 ans d'emprisonnement le 2 avril 1998)□les trois autres inculpés sont morts avant que leur procès devant une Cour d'assises n'eut lieu (Jean Leguay, Maurice Sabatier, et René Bousquet assassiné le 8 juin 1993). Sous l'Occupation allemande, Klaus Barbie est un des chefs de la gestapo lyonnaise, Paul Touvier est un des chefs de la Milice lyonnaise, Maurice Papon est secrétaire général de la Préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, Maurice Sabatier est son préfet, René Bousquet est le secrétaire général de la Police de Vichy en zone occupée, et Jean Leguay en zone libre.

² L'étude des «□scénarios télévisuels de la Justice du Crime contre l'Humanité en France□ s'achève aux lendemains du verdict du procès Papon - exception faite pour l'Affaire Papon-Einaudi (jusqu'en1999) sur la question de la responsabilité du préfet de police Papon du gouvernement De Gaulle dans les événements contre les Algériens à Paris en octobre1961 (répression sanglante) et 1962 (métro Charonne).

³ La recherche documentaire sur les fonds d'archives audiovisuelles de l'Institut National de l'Audiovisuel est dépendante des modalités d'archivage de l'Institut□le visionnage par le chercheur du corpus audiovisuel de la Justice du Crime contre l'Humanité ne peut pas être exhaustif (absence de supports audiovisuels, loi ne permettant le visionnage que pour les documents audiovisuels diffusés après 1986...)

⁴ L'existence médiatique de l'inculpé se définit en fonction du discours médiatique qui lui est accordé, un discours composé de deux entités□ le discours narratif et l'image. Dès lors que l'inculpé apparaît dans l'une des deux entités, son existence médiatique existe. D'autant, s'il existe dans les deux entités.

⁵ «□Instrumentalisation□ est un concept évoqué par Guy Lochard et Henri Boyer dans leur description de la société médiatisée. «□*Elles obligés de toute parole politique, les grands médias de masse contraignent les responsables politiques à se conformer à leurs propres lois de fonctionnement*□. L'instrumentalisation serait une action médiatique de construction, de gestion et de correction d'images publiques, souvent en décalage avec la réalité. De plus, l'instrumentalisation répond à un positionnement sous la loi de l'urgence. Boyer H., Lochard G., *La communication médiatique*, Paris, Ed. Seuil mémo, 1998, pp 86-87.

⁶ 80 journaux télévisés instrumentalisent K. Barbie, 57 pour R. Bousquet, 30 pour P. Touvier et 34 pour M. Papon.

⁷ Par souci de simplification, la chaîne Antenne 2, qui a été rebaptisée France 2 en septembre 1992, est identifiée «□France 2□ dans tout regroupement de programmes diffusés, et sur Antenne 2, et sur France 2. Il en est de même pour FR3 et France 3.

mettre en exergue son importance historique, et comment cet élément historique particulier à l'inculpé deviendrait un élément prédominant dans le processus d'instrumentalisation □ s'il est inculpé de crimes de guerre, il est surtout et avant tout le premier inculpé en France de crimes contre l'humanité, le premier condamné pour crimes contre l'humanité, avec le premier procès en France en Cour d'assises pour crimes contre l'humanité □ premier procès français de plus filmé pour les archives judiciaires ; son extradition de Bolivie en 1983 participe encore à son exception historique. C'est en cherchant à comprendre par l'unique source de recherche qu'est sa programmation, pourquoi la chaîne publique France 2 instrumentalise plus que toute autre chaîne généraliste, qu'il faut inévitablement mettre en exergue le contenu de cette instrumentalisation, et sa temporalité (première partie). C'est sur la nature de l'instrumentalisation qu'est compréhensible le poids de l'image et c'est sur la qualité de l'acteur médiatique qui crée l'instrumentalisation que repose le processus d'instrumentalisation chaînique (deuxième partie).

Temps et thématique de l'Instrumentalisation médiatique des inculpés de la Justice française du Crime contre l'Humanité

Le processus d'instrumentalisation des inculpés de la Justice du Crime contre l'humanité s'installe sur les chaînes généralistes françaises avec le déroulement de la Justice du Crime contre l'Humanité. L'instrumentalisation de K. Barbie commence à partir de son extradition de Bolivie pour la France □ pour P. Touvier, c'est à partir de son arrestation en mai 1989 □ pour R. Bousquet, dès sa mise en inculpation. Seule à remarquer l'instrumentalisation de M. Papon qui rompt la régularité du processus de ces acolytes judiciaires □ M. Papon instrumentalisé apparaît soudainement dans deux éditions de journaux télévisés en 1983, année de son inculpation, pour ne réapparaître qu'en 1991, année où M. Papon demandera l'intervention du Président de la République en faveur d'une accélération de la justice le concernant, soit par sa comparution devant une Cour d'assises, soit par un non-lieu.

Le processus d'instrumentalisation s'inscrit dans une réalité médiatique en l'absence relative d'actualité événementielle de la Justice du crime contre l'humanité □ il ne se développe (quasiment) pas sur les chaînes généralistes françaises durant la période des procès d'Assises. Une unique édition de journaux télévisés présentera un P. Touvier instrumentalisé, trois jours avant le verdict □ de son procès en Cour d'assises : le 17 avril 1994, Jack Lang, invité du journal télévisé de 20h sur TF1, donne son opinion sur la nomination en Italie de ministres néo-fascistes et lie l'actualité événementielle à P. Touvier □

« □ Au moment où en France a lieu le procès Touvier, le procès d'hommes qui ont été liés à une époque épouvantable de notre histoire: la répression nazie, celle fasciste et celle de Vichy, il est impossible que l'Italie fasse cela □.

Le processus d'instrumentalisation est utilisé à contretemps (judiciaire). L'année 1994 est l'année télévisuelle de l'Instrumentalisation médiatique (42 journaux télévisés) □ elle est encore l'année du procès Touvier □ pourtant l'Instrumentalisation médiatique concerne avant tout R. Bousquet. L'année 1995 (30 journaux télévisés), année du procès de l'assassin de R. Bousquet, est l'année de l'instrumentalisation de P. Touvier. L'année 1992 (24 journaux télévisés), année du non-lieu de P. Touvier, est l'année de l'instrumentalisation de K. Barbie.

Ainsi, le critère comparatif entre temporalités judiciaires et temporalités médiatiques est relatif, et est indispensable pour justifier les corrélations historico-temporelles à leur thématisation.

L'instrumentalisation s'est essentiellement développée sur les Actualités judiciaires (63 éditions sur 201)⁸, puis d'une répartition quasi-identique sur des actualités politiques, culturelles et

⁸ Action Directe, Georges Boudarel, Gérard Boulanger, Carlos, Christian Didier, Omar Raddad, OM-VA, Sang contaminé, et Ceaucescu.

«Historiques» (une trentaine d'éditions)⁹. L'International¹⁰, paradoxalement¹¹, présente peu d'instrumentalisation.

France 2 présente le particularisme chaîmique d'instrumentaliser autant sur la Justice que sur la Politique (27 journaux télévisés pour chacune), et précisément sur trois Actualités auxquelles les trois autres chaînes ne lieront pas (ou très peu) les inculpés de la Justice du Crime contre l'Humanité¹²ce sont

- La polémique autour du passé de François Mitterrand, révélé lors d'une intervention télévisée du Président de la République, interrogé par Jean-Pierre Elkabach, le 12 septembre 1994. France 2 y concerne 17 éditions, liées essentiellement à René Bousquet, l'amitié dévoyée du Président (5 éditions pour TF1 et 3 pour France 3). Nous retiendrons pour exemple le JT Nuit du 12.09.1994, où la chaîne recueille la réaction mitigée de Serge Klarsfeld

«La politique de Mitterrand a été une politique de frein aux procès des crimes contre l'humanité... contre les Français. Pour K. Barbie, il n'y a pas eu de frein. Le seul Français qui a été jugé c'est P. Touvier, qui était au bas de la pyramide du crime. Ceux qui étaient en haut c'est-à-dire R. Bousquet, J. Leguay, M. Papon, les procédures ont traîné».

- Autour du décès de François Mitterrand le 8 janvier 1996. France 2 lie cette actualité par deux fois à R. Bousquet et à M. Papon, au moment même du décès, et lors de la publication de Danielle Mitterrand, invitée du journal télévisé du 4 mars 1996. Est à remarquer que si France 3 ne lie cette actualité que par une seule édition à R. Bousquet, la chaîne néanmoins affirme un engagement que France 2 ne fait pas¹³ :

«...Puis c'est l'heure du retour sur soi, sur sa jeunesse française, une jeunesse balzacienne... il y avait eu Vichy, et que trop longtemps après, Bousquet restait presque un ami» - voix off du reportage du JT Nuit du 08.01.1996.

- Autour du non-lieu accordé à P. Touvier. France 2 est la seule chaîne généraliste qui lie cette actualité à une actualité politique¹⁴le souhait du ministre de l'Education Jack Lang de programmer la diffusion du film *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais dans les écoles, suite aux «¹⁵remous créés par le non-lieu prononcé en faveur de P. Touvier»¹².

France 2, par une instrumentalisation des inculpés sur la Politique, s'engage dans un parti pris précis¹⁶ l'aspect politique même de la Justice du crime contre l'humanité, et l'implication même d'une Nation, la France, face à une éthique de moralité¹⁷la condamnation des inacceptables génocides de la Seconde Guerre Mondiale

L'instrumentalisation médiatique la plus «¹⁸absolue» est celle qui implique l'inculpé de la Justice du Crime contre l'Humanité dans une actualité totalement «¹⁹étrangère». C'est encore **France 2 qui pratique le plus l'instrumentalisation absolue**²⁰M. Papon est effectivement instrumentalisé pour 68.4% de son instrumentalisation absolue par et sur France 2

- M. Papon est lié à la visite de F. Mitterrand en Israël¹³ par des manifestants scandant : «²¹Papon, Bousquet, Touvier, quand le jugement dernier»
- M. Papon est lié à la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv de 1995¹⁴, où le Président de la République J. Chirac reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans le génocide juif de la

⁹ Est opéré un regroupement des Actualités suivant leur thématique, en six sous-groupes²²Culture, Histoire, International, Justice, Politique et Société.

¹⁰ Ici, il faut tenir compte de la méthode de travail²³en catégorisant les actualités, parfois, certaines appartiennent à plusieurs catégories. Aussi a été privilégiée la catégorie Justice à celle International²⁴ce qui infléchit de fait sur la quantité d'éditions de JT concernant l'International.

¹¹ Le «²⁵Crime contre l'Humanité» concerne le plus grand nombre, a été universel dans son application transfrontalière lors de la Seconde Guerre Mondiale, et est universel par définition puisqu'il s'applique à l'anonyme – tout anonyme, «²⁶qualifié d'ennemi».

¹² JT 20h d'Antenne 2 du 11.05.1992

¹³ JT 20h de France 2 du 26.11.1992

¹⁴ JT 20h de France 2 du 17.07.1995

Seconde Guerre Mondiale, et la voix off du reportage du journal télévisé associant l'actualité commémorative à une certaine actualité judiciaire :

« 30 ans après le procès Pétain, M. Papon est le seul Français à être poursuivi pour crime contre l'humanité. Pour son avocat Maître Varaut, le jugement moral de J. Chirac est sans conséquence judiciaire pour MP. Un avis partagé par les historiens ».

- M. Papon est lié à la montée du Front National aux élections régionales de 1998¹⁵, et à la présidence de Charles Million au Conseil régional de Rhône-Alpes, avec des manifestants scandant « Ni pape, ni Papon, ni Million ».

En revanche, P. Touvier connaît **la plus forte instrumentalisation absolue** (avec 63% sur la totalité de son instrumentalisation). Le processus d'instrumentalisation absolue par les chaînes généralistes françaises à l'égard de P. Touvier se justifie par sa propre actualité judiciaire : en effet, il sera essentiellement instrumentalisé dans des actualités qui lui sont entièrement étrangères notamment sur l'année 1992 et l'année 1994, hors période du procès d'Assises. Cette instrumentalisation absolue s'est développée essentiellement sur des actualités de « Société » :

- L'extrémisme, avec le 136^{ème} anniversaire de la naissance du Maréchal Pétain en 1992. L'association des Amis de Pétain a décidé de monter un musée dans sa maison natale de Darras. Le présentateur du journal télévisé souligne que « *L'événement ne passe pas inaperçu, dans le contexte actuel, dans les remous de l'affaire Touvier* »¹⁶.
- La communauté Juive avec l'intervention du Premier ministre Pierre Bérégovoy au CRIF en novembre 1992 : le présentateur du journal télévisé précise qu'« il s'est félicité de la cassation partielle du non-lieu dont avait bénéficié P. Touvier »¹⁷.
- Le fait de société qu'est l'état des prisons françaises, avec le cas d'exemple de la prison de la Santé, sa description et cette précision : « *Quelques cellules individuelles, comme celle de l'ancien chef de la Milice P. Touvier* »¹⁸.

Le poids du discours et de l'image dans le processus d'instrumentalisation.

L'analyse discursive de la Télévision généraliste française n'a de résonance qu'en s'interrogeant sur son orateur, et plus précisément dans cette étude sur sa qualité télévisuelle et/ou judiciaire. L'aura médiatique de Maître Serge Klarsfeld en France est sans aucune mesure avec celle de Maître Boulanger... Et l'image peut être envisagée soit comme support de mémoire, soit comme mise en forme de la mémoire via l'image comme contenu de mémoire¹⁹, ici comme support d'instrumentalisation.

Certains acteurs médiatisés s'engagent dans la voie de l'instrumentalisation. Les plus friands d'instrumentalisation sont l'avocat historien chasseur de tête des « *Coupables* » de Crimes contre l'Humanité : Maître Serge Klarsfeld (premier praticien de l'instrumentalisation médiatique, précisément sur K. Barbie), et le Président de la République F. Mitterrand (sur tous les inculpés de la Justice du Crime contre l'Humanité).

- Sur l'extradition demandée par la France à la Syrie d'Eloïs Bruner en 1989 (Maître Klarsfeld/ « *J'ai toujours dit que Barbie était un chef de gestapo régional particulièrement cruel et fanatique qui en a fait beaucoup plus, mais Bruner n'est pas l'échelle d'une région, c'est à l'échelle de l'Europe tout entière qu'il a sévi* »)²⁰ :
- Sur l'acquittement accordé à l'ancien chef de la gestapo de Chalon sur Marne, le comte von Corff, par la justice ouest-allemande en 1988 ((Maître Klarsfeld/ « *Je suis triste pour l'Allemagne... On*

¹⁵ JT 20h de France 2 du 23.03.1998

¹⁶ JT 20h de TF1 du 25.04.1992

¹⁷ JT 13h de TF1 du 29.11.1992

¹⁸ JT 20h de TF1 du 01.06.1994

¹⁹ *Champs visuels* n°4, *Mémoire d'images*, fév 1997, ou *Iris* n°19, *Cinema, souvenir, film/ memory in cinema and films*.

²⁰ JT 20h d'Antenne 2 du 11.01.1989.

voit bien combien nous, nous qui avons été si opérationnels dans l'affaire Barbie, nous avons eu raison de le faire ramener en France, parce que s'il avait été jugé en Allemagne, il y aurait eu de fortes chances qu'il soit acquitté²¹.

- A la commémoration du 14 juillet en 1991 et en 1992 (F. Mitterrand/ «**R. Bousquet est passé devant la Haute Cour de Justice... Nous ne sommes pas en état de juger à la place de la justice... sur les crimes contre l'humanité, imprescriptibles, sous un gouvernement que j'avais moi-même nommé à propos du procès Barbie**»).

Mais les acteurs médiatiques instrumentalisant sont divers... et France 2 et TF1 en choisissant de médiatiser certains cas d'intégrismes s'adonnent éventuellement un rôle social, dans l'acculturation monolithique qu'elles proposent

- Sur les skins head et leurs actualités de l'année 1988 «**Rouen cet été, Rennes la semaine dernière, assassinats il y a 3 semaines à Lille – un phénomène inquiétant relativement récent**. Un skin head tient une photo de K. Barbie et affirme : «**Au nom des Droits de l'Homme, K. Barbie doit être libéré. Moi personnellement, je vais sur la tendance nazie**»²².
- Sur le Front National et son militantisme lors de la fête annuelle du Parti «**Bleu, Blanc, Rouge, de 1997. Si la voix off du reportage affirme que «Jean-Marie Le Pen estime que le procès de M. Papon était trop politicien pour être honnête**», le discours du militant est très simple, voire simpliste «**M. Papon personnellement ne m'intéresse pas. On me dit qu'il est franc-maçon**»²³ ce n'est pas du tout ma famille politique. L'opinion ne peut pas comprendre que l'on fasse le procès d'un fonctionnaire alors que son problème à elle, c'est le chômage. Je commence à être un peu fatigué que l'on m'emmerde avec ce qui s'est passé avant ma naissance»²³.
- Sur Israël en 1994, et la venue très exceptionnelle d'Arafat sur son territoire, après 27 ans d'exil. Un manifestant prend position «**Quand on tue des athlètes aux Jeux Olympiques, ce n'est pas moins que P. Touvier ... On doit réserver à Arafat au moins le même traitement qu'à P. Touvier**»²⁴.

Les journalistes de télévision eux-mêmes instrumentalisent. Les quatre exemples des plus révélateurs

- Le chroniqueur judiciaire de TF1, Ladislav de Hoyos, en 1988 sur la découverte par la Commission européenne de l'emploi d'anciens nazis libres en Grande-Bretagne en tant que travailleurs de fond dans les mines ou dans les champs, fait le lien avec K. Barbie «**On reparle alors de K. Barbie, qui avait été employé par les services secrets américains au lendemain de la guerre, et qui aurait été utilisé pour les besoins de la couronne britannique. Il avait été arrêté par les Anglais en 1946, et puis il se serait évadé, mais cette période de sa vie est restée très floue. 13 documents américains ont disparu à ce propos, et du côté anglais, le gouvernement a déjà fait savoir qu'il n'était pas question de lever le voile sur le secret bien gardé. Que craint-on ? Qu'a-t-on peur de révéler ?**»²⁵.
- Pour le procès diffusé de Ceausescu à Bucarest en 1989, un reportage de TF1 fait un rappel historique très particulier «**Au cours des révolutions, rois présidents ou tyrans ont souvent disparu assassinés, d'autres ont réussi à s'enfuir. Mais dans certains cas, ils ont dû subir devant l'opinion publique un procès en règle. Rétrospective des procès politiques, à commencer par ceux français**»²⁶ et c'est une succession d'énonciation de procès celui de Louis XVI, puis du Maréchal Pétain, de Nuremberg, d'Adolph Eichmann et de K. Barbie, s'en suit la Chine²⁶
- Le documentaire du chroniqueur judiciaire de France 2 Paul Lefèvre «**Le procès Barbie, justice pour la mémoire et l'histoire**» vient d'être diffusé pour la première fois lors du colloque lyonnais sur la Déportation, à l'initiative du maire de la ville Michel Noir. France 2 en propose des extraits. Le présentateur du journal télévisé de 20h du 15 octobre 1992 Paul Amar ouvre ainsi les actualités «**Nous allons ouvrir ce journal par un document image de K. Barbie au moment où, il y a 5 ans, la Cour d'assises de Lyon le condamnait pour crime contre l'humanité. Cette image n'a jamais été diffusée; elle ravivera sans doute la douleur de tout ceux qui ont perdu un père, une**

²¹ JT 13h de France 2 du 17.11.1988

²² JT 13h de TF1 du 21.10.1988

²³ JT 20h de France 2 du 27.09.1997

²⁴ JT 13h de TF1 du 01.07.1994

²⁵ JT 20h de TF1 du 16.11.1988

²⁶ JT 20h de TF1 du 27.12.1989

mère, un frère ou un ami lors des atrocités nazies. Fallait-il pour autant l'archiver, sans jamais la montrer ? – Non, parce que sa diffusion permettra aussi de raviver la mémoire dans un monde frappé parfois d'amnésie.

- L'extradition d'Eric Priebke d'Argentine pour l'Italie (responsable du massacre de 335 otages en mars 1944 en Italie), et l'envoyé spécial d'expliquer : « Pour l'Italie, Priebke c'est un petit peu Barbie, et le procès Priebke sera un petit peu comme le procès Barbie, c'est-à-dire une façon de revisiter l'histoire, de réouvrir une mémoire trop souvent refoulée, et surtout de faire un effort pédagogique à l'égard des jeunes »²⁷.

Pédagogie, démagogie, dérive télévisuelle Les chaînes généralistes françaises restent-elles de véritables canaux de communication, ou prennent-elles vraiment position par l'Image

Les chaînes généralistes françaises dans leur processus d'instrumentalisation des inculpés de la Justice du Crime contre l'Humanité, utilisent très peu l'image seulement près 32,5% de sujets appartenant au corpus du Hors-Temps judiciaire présentent visuellement les inculpés (première partie). En revanche, sur leur instrumentalisation d'autres images, parfois « historiques » (notamment qui datent de la seconde guerre mondiale) vont être utilisées (seconde partie).

M. Papon est l'inculpé de la Justice du Crime contre l'Humanité le plus montré dans son instrumentalisation (avec 58% de sujets de son corpus du Hors-temps judiciaire). Toutes les chaînes montrent M. Papon, en tant que préfet de Paris, en tant que citoyen montant les marches du palais de justice dans le cadre de l'Affaire Einaudi (M6 ré-exploite les images de l'arrivée de M. Papon à la gare de Bordeaux du temps de son procès en Cour d'assises). Toutefois France 2 marque son particularisme c'est la seule chaîne qui présente M. Papon l'homme politique souriant sortant de lieux officiels lors de la couverture médiatique du souhait de Laurent Fabius (novembre 1994) de comparaître devant un jury d'honneur dans le cadre de l'Affaire du Sang contaminé c'est surtout la seule chaîne qui présente M. Papon marchant seul en manteau beige sur le trottoir, dans une décontraction tout affichée (pour la chaîne certainement), alors que le discours médiatique est assez polémique « 30 ans après le procès Pétain, M. Papon est le seul Français à être poursuivi pour crime contre l'humanité. Pour son avocat Maître Varaut, le jugement moral de J. Chirac est sans conséquence judiciaire pour son client. Un avis partagé par les historiens ». C'est le 17 juillet 1995 pour la commémoration de la rafle du Vélodrome d'Hiver pendant laquelle le Président de la République française J. Chirac reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans les déportations (JT 20h). Par delà la monstration de la force tranquille d'un M. Papon, la chaîne va plus loin elle incrimine une Justice peut-être trop lente ou trop peu soucieuse des crimes contre l'humanité ou de leur complicité.

L'image médiatique de l'instrumentalisation n'est jamais neutre. Elle peut l'être d'autant moins avec un certain discours l'accompagnant. Dans le corpus du Hors-Temps judiciaire, il y a ces images absentes, d'autres présentes, et parfois trop présentes il y a encore ces images va-tout, ces images-choc ou ces images discriminantes.

1^{er} niveau d'instrumentalisation dans le discours médiatique le dire et le paraître.

L'Actualité s'intéresse au jeu de la franchise autour du passé de F. Mitterrand et de son implication dans l'Affaire Bousquet, et dévie sa couverture médiatique sur l'Affaire Papon connaîtra-t-elle le même sort que l'Affaire Bousquet, à savoir une irrecevabilité juridique du fait du Politique A l'image, M. Papon souriant auprès de son avocat Maître Varaut dans les couloirs du palais de justice, fumant sa cigarette. Le discours médiatique est polémique « 14 ans plus tard, l'instruction n'est toujours pas close. Si procès Papon il y a, il n'aura pas lieu avant la fin de l'année 1995. M. Papon, ancien ministre, ancien préfet comme R. Bousquet, attend un non-lieu »²⁸.

²⁷ JT 20h de France 2 du 21.11.1995

²⁸ JT 20h de France 2 du 13.09.1994



2^{ème} niveau d'instrumentalisation dans le discours médiatique □ le simple paraître.

Parfois, la Télévision française par l'image inscrit l'inculpé de la Justice du Crime contre l'Humanité dans l'Histoire de la Justice française. L'actualité est cette réforme du chapitre 2 du Code pénal français, consacré aux crimes et délits (des crimes les plus graves à la délinquance). Les propos sont généraux, le ton du discours est très emphatique □ «**Sire, votre victoire Délore, on en parle encore. Mais les hommes se battent toujours □ folie meurtrière, tortures, génocide, déportation. Le crime contre l'humanité est officiellement dans le droit français**»²⁹, et K. Barbie menotté apparaît au détour de l'ordonnancement imagée. L'inculpé de la Justice du Crime contre l'Humanité appartiendrait aux référents historiques de France 2 □



3^{ème} niveau d'instrumentalisation dans le discours médiatique □ le simple dire.

Et il y a cette médiatisation qui repose sur un nécessaire besoin de contextualisation de la Télévision française. Le non-lieu de P. Touvier a provoqué un véritable tollé □ parmi ses conséquences, le Ministre de l'éducation Jack Lang □ instaure la diffusion de *Nuit et Brouillard* dans les établissements scolaires. Bruno Masure, présentateur du JT 20h du 11 mai 1992 précise la décision de la société Argo Film de céder ses droits à la LICRA pour ces projections. Le reportage qui s'en suit ne montre pas P. Touvier □ en revanche, c'est une succession d'images de l'Horreur. Elles ouvrent l'édition, et s'entrecoupent d'interviews de lycéens □ les visages d'aujourd'hui de la jeunesse et de l'innocence face aux visages d'hier de la mort, victimes de la haine humaine.

La cruauté de ces images s'associe au raisonnement qui sous-tend la médiatisation □ cette vérité historique, aujourd'hui médiatique dénonce l'inefficacité d'une Justice française du Crime contre l'Humanité qui redonne la liberté au criminel complice de la politique nazie de déportation et d'extermination. France 2 dénoncerait la Justice et ses erreurs face aux «**Preuves du Visible**» du dossier médiatique accusateur à l'encontre de P. Touvier.

A travers ces exemples sont notamment soulignés les incapacités des Institutions politique et judiciaire – ces institutions qui ont laissé un bourreau faire la fête et profiter des rouages et des limites de la Démocratie. Ces exemples instrumentalisent à l'excès l'inculpé. Parfois, l'instrumentalisation est plus discrète puisqu'elle ne repose pas sur l'image de l'inculpé, mais son actualité judiciaire peut être le prétexte à une instrumentalisation plus vicieuse, voire plus cruelle encore. L'exemple le plus polémique est sur TF1, l'exemple le plus condamnant est sur France 2. Chacun dénonce la Justice, ses erreurs et promulgue une certaine vérité médiatique. L'image de l'Affect deviendrait l'outil médiatique de l'interprétation instrumentalisée.

²⁹ JT 20h de France 2 du 28.02.1994



Par l'instrumentalisation médiatique, la Justice du Crime contre l'Humanité devient un référent historique, ou de la douleur, ou de la honte nationale, ou de la dérive démocratique. On assiste à une prégnance de la Justice du Crime contre l'Humanité, du Savoir, de la Connaissance, voire de la *Culture médiatique*.

Références

Boyer H., Lochard G., *La communication médiatique*, Paris, Ed. Seuil mémo, 1998, pp 86-87.

Chevalier Yves, *L'expert à la télévision. Traditions électorales et légitimité médiatique, (chapitre) L'instrumentalisation de l'espace-temps*, Paris, CNRS, 1999, 135p.

Coulomb-Gully Marlène, *La Démocratie Mise en Scènes - Etude des positionnements télévisuels pendant la campagne présidentielle de 1995* (thèse), 1999, p48.